

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

THOMAS CHAPUIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 9 septembre.

Les journaux commencent à se préoccuper des intentions du ministère à l'égard du Sénat. Vous savez que l'un des résultats du Congrès a été d'enlever à la loi électorale du Sénat son caractère de loi constitutionnelle, afin qu'on pût la modifier en toute circonstance sans réunir le Congrès, en un mot, comme on fait pour les lois ordinaires. Pendant les discussions qui ont eu lieu devant le Sénat, M. Jules Ferry s'était porté garant d'une modification rapide de cette loi organique. Il a même, à la dernière séance du Sénat, immédiatement après le Congrès, déposé un projet qui, suivant le terme consacré, élargit les bases du système électoral de la haute Chambre. Mais quand la discussion de ce projet commença-t-elle, et quand se termina-t-elle ? Il était entendu, à l'origine, que la nouvelle loi serait faite avant la fin de l'année, afin d'être applicable lors des élections sénatoriales qui auront lieu au commencement de l'année prochaine ; mais on ne voit pas comment ce plan pourrait se réaliser. Les affaires de politique intérieure et de politique extérieure vont occuper la plus grande partie de la session ; la discussion du budget, si superficielle qu'elle puisse être et telle qu'on l'a déjà vue, ne laissera pas le temps. Encore une promesse de M. Ferry qui ne sera pas tenue ! On a cessé de les compter. La révision n'aura donc servi absolument à rien qu'à causer du tapage ou du scandale, et à faire dépenser au moins 15,000 francs. Il est reconnu qu'elle n'a rien pour la forme. Aussi M. Ferry aura fourni aux intransigeants l'occasion de réclamer une révision complète.

Il paraît qu'il y a bien, cette fois, entre la Chine et la France une déclaration de guerre ; seulement c'est la Chine qui l'a faite. La déclaration aurait été notifiée par ordre de Tsong-li-Yamen aux autres puissances. Cela ne gênera pas du tout M. Jules Ferry. Il continuera de proclamer qu'il n'a fait aucune déclaration et que, par conséquent, il a respecté la Constitution. Il dira imperturbablement que, lorsque la Chine déclare la guerre à la France, c'est tout autre chose que lorsque la France prend l'initiative d'un acte si grave. Il accepte la guerre, il la fait, mais il ne la déclare pas.

C'est une tartufferie que Molière n'aurait pas inventée. De cette manière, la Chine pourra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher nos approvisionnements avec le concours de fournisseurs étrangers, mais nous resterons dans le bel état de rétorsion qui ne nous permet pas d'empêcher par la force la contrebande au profit de la Chine. M. Ferry contemple ces complications inextricables d'un œil serein. Les républicains qui se sont imaginé que leur genre de gouvernement les mettrait à l'abri du pouvoir personnel, doivent se rendre compte qu'ils sont joués comme jamais parti ne l'a été. Quant à la France, quant aux contri-

buables, il est impossible de calculer le préjudice énorme que causera cette farce sanglante sans exemple dans l'histoire.

Les intransigeants ont pris nettement position contre M. Grévy qu'ils traitent en ennemi. Pour M. Rochefort, qui ne cherche que des sujets de critique et de sarcasme, c'est tout gain. Il a maintenant deux têtes de turc au lieu d'une. Il y aura cependant pour ce parti un embarras considérable. Quel candidat opposera-t-il à M. Grévy pour la présidence, lors de la prochaine expiration des pouvoirs de celui-ci ? Il est, depuis longtemps, en lutte ouverte contre M. Brisson, président de la Chambre, qui s'efforce d'obtenir la confiance des radicaux modérés (on ne sait quel nom donner aux républicains qui combattent M. Ferry par animosité personnelle et par simple ambition).

Vous avez lu les nouvelles déclarations par lesquelles l'Univers repousse pour la centième fois le reproche de soutenir un prince étranger. Il est étonnant que des journaux qui ont des attaches plus ou moins directes avec les conseillers de M. le comte de Paris, persistent à ne pas tenir compte d'affirmations si nettes et si confirmées d'ailleurs par les faits de chaque jour. Ce parti qui a voulu imposer des conditions à un prince comme le comte Chambord, ne veut pas comprendre que l'on trace la ligne de conduite des catholiques sans contester le droit de l'héritier de la couronne. Ils attribuent aux catholiques les arrière-pensées qui les ont si longtemps inspirés. Cependant, et surtout à leurs yeux, la résolution de soutenir un programme mûrement examiné se concilie parfaitement avec le respect du droit du comte de M. le comte de Paris. La raison tirée d'une prétendue inopportunité est sans valeur. Non-seulement la royauté ne durera que si elle s'appuie sur les vrais principes, mais elle ne se fera qu'à cette condition. Si l'on n'indique pas aux citoyens ce que l'on veut faire pour eux, on les laissera dans l'incertitude et dans le découragement. Au lieu de s'élever contre les efforts des promoteurs de la ligne catholique on devrait les seconder. C'est très facile d'attendre que le dégoût public ait renversé le régime néfaste qui pèse sur nous, mais c'est le plus mauvais moyen. Heureusement, les hommes d'énergie qui ont pris l'initiative d'un appel aux consciences catholiques savent ce qu'ils peuvent faire. Ils le feront, et l'on sera trop heureux de recueillir le fruit de leur énergie et de leur dévouement.

Lettre d'Angleterre

Londres, 3 septembre.

Il est quelque peu effrayant et fatigant d'avoir à lire les formidables discours que M. Gladstone vient de prononcer devant ses électeurs écossais ; aussi apprenons-nous avec un certain plaisir que le dernier a été adressé hier à une réunion d'ouvriers, après quoi le grand vieillard va continuer son voyage et laisser un peu reposer, nous l'espérons, sa terrible

verve oratoire. Quelle catastrophe quel torrent ! quelle éruption ! Et comment faire, pour extraire les quelques gouttes de raison qui sont peut-être noyées dans ces flots de paroles ? Essayons de résumer.

Les discours de samedi est tout entier relatif à la réforme électorale, et, par conséquent, à la campagne radicale entreprise contre la Chambre des Pairs. A cet égard, M. Gladstone a gardé l'attitude modérée promise par ses petits *speech* de voyage, dont j'ai déjà dit quelques mots. Il a voulu rassurer les libéraux, tout en satisfaisant les radicaux sans ménager l'opposition. Croyez-vous une pareille tâche aisée à remplir ? Assurément non, et elle était d'autant plus difficile pour M. Gladstone qu'elle forçait son talent, en ce sens que cette façon subtile, ondoyante et calculée de présenter les choses est tout à fait en dehors de sa nature ardente, impétueuse et agressive. Aussi n'avons-nous rien trouvé de nouveau ni de remarquable, qui tranchât sur tout ce qui a déjà été répété cent fois au sujet du *Franchise bill*.

Ce qui reste acquis, c'est que ce *bill* tapageur sera représenté à l'autonomie qui vient et que, s'il n'est pas voté, les pairs le verront infailliblement revenir l'année prochaine, revu, corrigé et considérablement augmenté dans le sens radical.

Menaces aux conservateurs, promesses aux révolutionnaires, toujours le même jeu. M. Gladstone a été acclamé, admiré, félicité pour son éloquence et sa politique, comme il l'aurait été de même s'il lui avait plu de dire tout autre chose. Cependant, lorsqu'il a déclaré que personnellement il adhérerait au principe de l'hérédité des pairs, un silence glacial, puis quelques murmures ont accueilli ses paroles ; il s'est empressé alors d'ajouter que les pairs mettraient ce principe en grand péril, s'ils entraient en conflit avec la Chambre basse, c'est-à-dire avec le peuple dont elle est l'écho. Des tonnerres d'applaudissements n'ont pas manqué de répondre aussitôt à cette affirmation, comminatoire d'une part et habilement flatteuse de l'autre.

Dans son discours de lundi, M. Gladstone a fait son apologie propre et celle de ses collègues du cabinet, en expliquant et justifiant d'abord ses actes de gouvernement intérieur, puis sa politique extérieure. Je n'ai garde d'entrer dans le détail de la première partie, qui ne vous apprendrait rien et dont les éloges intéressés ne sauraient persuader personne.

Les finances sont en parlait état, les travaux parlementaires sont très féconds et on ne peut mieux menés, l'avenir de l'Irlande est tout souriant ; bref, si en toutes choses il reste encore quelque peu à désirer, c'est clairement la faute du ministère précédent, dont on ne peut bonnement pas réparer les torts aussi vite qu'on le voudrait. Lords Beaconsfield et Salisbury ont eu bien des travers, et M. Gladstone ne s'est jamais trompé ; c'est entendu, la cause est jugée.

M. Gladstone défend avec la même intrépidité ses actes relatifs aux affai-

res étrangères ; de plus, il prodigue à l'Allemagne de tendres caresses. Le léopard britannique rentre ses griffes un instant.

« Si l'Allemagne, dit-il, veut se répandre au loin et envoyer ses enfants prendre possession de terres inoccupées, sous réserve de respecter les droits des autres nations et ceux des indigènes, je verrai avec satisfaction, sympathie et joie l'Allemagne s'établir en ces endroits déserts. L'Angleterre ne jalouse personne ; la régie de la politique étrangère doit être de se conduire envers les autres comme nous voudrions les autres voir se conduire envers nous. »

Tout le monde doit souhaiter que le ministre du *Foreign-Office* observe fidèlement cette règle de morale naturelle. Il n'en saurait présentement choisir de meilleure ; mais comment l'a-t-il observée dans le passé ?

A l'égard de l'Égypte, M. Gladstone croit que de grandes réformes ont été introduites sans bruit, mais avec un succès réel dans l'administration et les finances, mais il ne nous renseigne pas plus positivement ; il espère secourir Gordon et terminer heureusement l'expédition du Nil !

Après avoir reçu l'adresse enthousiaste que lui ont présentée, hier soir, à Edimbourg, dix ou quinze mille ouvriers, M. Gladstone est parti pour rendre quelques visites dans le Nord, où il restera probablement encore une quinzaine de jours. A chaque station, le long de sa route, des milliers de personnes accourent, et il continue à distribuer d'innombrables poignées de main.

La famille royale voyage aussi en Ecosse, mais sans autant de fracas. La reine est arrivée hier d'Osborne à sa jolie résidence d'été de Balmoral où elle séjournera peu de temps, ayant l'intention de faire aussi dans le pays plusieurs visites absolument privées. Elle tiendra vendredi un conseil, dans lequel l'époque de la rentrée des Chambres sera fixée, suivant toute probabilité, au mardi 28 octobre prochain.

Je viens d'apprendre tout à l'heure la mort du premier fondateur des sociétés de tempérance, le vrai père du *teetotalisme*. Ce brave homme, de son nom Joseph Livesey, avait 91 ans ; il était bien connu dans sa bonne ville de Preston, dont je vous ai parlé une fois, à l'occasion de processions catholiques faites en pleine rue. C'est le 1er septembre 1832 que Joseph Livesey fit serment de s'abstenir absolument de toute boisson alcoolisée ou fermentée ; six autres autres personnes suivirent son exemple ce jour-là ; des centaines de mille, vous le savez, se sont enrôlés depuis ce temps-là sous la bannière bleue du *teetotalisme*, dans toutes les parties du Royaume-Uni et de ses colonies. Joseph Livesey était resté orphelin et pauvre à l'âge de sept ans, et il avait commencé, comme Livingstone, par manier le métier de tisserand. Il a pris une part active aux luttes politiques et économiques de son pays et a même occupé dans sa ville natale plusieurs charges publiques, toujours aimé et respecté de ses concitoyens.

Dix ans de l'histoire du droit (1789-1799) (Suite et fin)

Mais retardons pas notre bonheur. Il commence, quelques semaines après la prise de la Bastille, avec les "grands principes" proclamés, en pleine assemblée législative, le 23 août 1789. Nous serons heureux nous sommes heureux, pour 17 motifs, en 17 articles, précédés d'un préambule que M. J. J. Rousseau aurait pu signer.

C'est un fou que le frère de Mirabeau. Il proposait de mettre, en tête de la Constitution nouvelle, l'ouvrage du plus grand des législateurs, le *Décalogue*.

Son frère fut plus sensé, et l'assemblée aussi. L'homme avec ses droits, l'homme divisé parut seul dans l'illustre déclaration.

Voici comme elle est jugée par M. Taine : "La plupart des articles ne sont que des dogmes abstraits, des définitions métaphysiques, des axiomes plus ou moins littéraires, c'est-à-dire plus ou moins faux, tantôt vagues et tantôt contradictoires. Tous les articles de la Déclaration sont des poignards dirigés contre la société ; il suffit de pousser la main pour faire entrer la lame."

M. L. Brun est plus précis. Il tient compte à la Révolution des vérités qu'elle prétend révéler et qui sont banales à force d'être vraies ; la royauté s'y accommodait.

Il en est une qui est chère au grand nombre : c'est l'égal accès de tous les citoyens, par leur mérite, aux plus hauts emplois. Elle permet à beaucoup de se tenir cois, tout en croyant à leur mérite et à cette égalité qui les fera, à l'occasion, les égaux de leurs supérieurs ; c'est innocent.

L'idée maîtresse de la Déclaration c'est la "négation de Dieu, de l'autorité, de la liberté, de la justice."

Il n'est question, en effet, que des droits de l'homme dans les "glorieux principes." Où donc est l'autorité, si Dieu n'a plus de droits et si chacun est Dieu ? Où sont les lois, si nous ne devons les exécuter qu'après les avoir consenties ? Où est la justice ? Magistrats, vous siégez au nom de vos droits. Mais j'ai les miens qui valent les vôtres, puisqu'il n'y a pas de droit supérieur à l'homme. Vous prétendez me juger ; c'est moi qui vous jugerai. N'est-ce pas l'histoire même de la Révolution ?

Que signifie encore la liberté de conscience, sous un pareil régime, sous un gouvernement sans Dieu ? C'est un mot. "Inscrite dans les lois, sous un nom audacieusement usurpé, elle n'est plus la légitime liberté des âmes, mais le despotisme de la négation, et l'oppression de la majorité croyante par une poignée de sceptiques hypocrites et violents."

Comme aujourd'hui !... Revenons au texte même. L'article 1er de la Déclaration affirme que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

"Je comprends, dit l'écrivain, que nul puissance humaine n'a action sur le libre arbitre ; je comprend

encore que l'esclavage païen est condamné par la loi divine. Mais qui a jamais donné ce sens au 1er article de la Déclaration ?

Qui ne connaît la liberté révolutionnaire, qui n'en veut qu'à la liberté des autres, et son égalité qui n'en veut qu'à la propriété d'autrui ?

Qu'est-ce encore, à propos de la liberté, que "le droit de résistance à l'oppression" inscrit dans l'énumération des droits de l'homme ? Dans quelle mesure aura lieu cette résistance ? Quelle force révolutionnaire cette article 2 ne tire-t-il pas de l'ensemble même et de l'esprit de toute la Déclaration ? N'est-ce pas une excitation à la révolte, sous prétexte de liberté ? Et si la révolte est le droit, où sera la justice ? Cet article a fait que les peuples ont élevé des barricades, et les rois, contre eux, des fortresses armées de canons, pour défendre leur légalité. Car il n'y a plus ni autorité, ni justice, ni liberté !

Est-ce que le pouvoir enfin est dans le nombre ? Peut-être, à condition "que le premier principe de toute souveraineté réside actuellement en Dieu, créateur de l'homme, créateur de la société nécessaire à l'homme, créateur de l'autorité sans laquelle la société ne peut subsister." Mais suivant l'interprétation révolutionnaire de l'article 6, "il n'y a pas de rapports antérieurs et nécessaires, pas de droit supérieur à la volonté de la majorité numérique. La majorité peut tout, et toute loi faite par la majorité est légitime."

Dans la résistance à l'oppression, c'est la tyrannie de la foule ; et le pouvoir établi sur la majorité du nombre, sans Dieu, c'est la tyrannie de César. En effet, depuis cent ans, nous allons de l'un à l'autre. Combien de temps cela durera-t-il encore ? Jusqu'à ce que nous ayons péniblement reconstruit un code de lois conforme à l'ordre divin, rétablissant l'autorité conforme à l'autorité divine.

Dieu, pendant de longues années, nous en a montré, à la frontière, tout près de nos cœurs, le type royal et réalisable. Dieu, après avoir patienté un demi-siècle, nous a repris Henri V. Nous a-t-il abandonnés ?

Il faut toujours espérer. Déjà quelques architectes sont à l'œuvre pour refaire ce que la Révolution a défilé ; mais la Révolution n'est pas seulement ce que beaucoup entendent. Il ne suffit pas de s'indigner contre les Jacobins passés ou présents, contre Rousseau ou Voltaire. Il y a des révolutionnaires aussi réels, plus cachés et plus doux, Montesquieu entre autres. Son livre *l'Esprit des Lois* sépare la morale de la politique, l'Eglise de l'Etat, et, malgré quelques réserves polies à l'égard du Christianisme, en fait une institution générale, sans doute, mais qui convient à tel climat et pas à tel autre, à la France et point à la Chine ni au Japon. Il conforme la loi à l'homme seulement et non à Dieu. Il est d'autant plus dangereux qu'il est plus grave, plus savant et plus respectueux. M. Le Brun, au contraire, si je puis m'exprimer ainsi, retire la loi des mains de l'homme et la remet aux mains de Dieu ; il restitue à la

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 26 Septembre 1884.—No 2

LA VOIE DU SANG

(Suite)

Les mères défendaient à leurs garçons de se fréquenter, dans la crainte de les voir rouler comme toi sur une mauvaise pente. Mes refus aiguèrent ton désir. Tu te trouvas sans cesse sur mon chemin. On me répéta de ta part que tu te jetterais dans la Merne, si je refusais de t'épouser. D'un autre côté, tu parus renoncer à tes mauvaises habitudes. Après avoir réglé ton compte au cabaret, tu promiss de n'en plus faire. Je ne céda pas cependant. Si ton caractère m'inquiétait, je m'effrayais de l'état qui te faisait vivre, en attendant qu'il te fit mourir. Lorsque dans le pays on voit une femme vêtue de noir, et qu'on demande de qui elle porte le deuil, on vous répond : "C'est la veuve d'un meunier."—La meule est mortelle. J'aurais voulu épouser un paysan travaillant la terre, vivant sainement sous le ciel et trouvant des forces vives dans son labour même. Tu me promis de changer d'état. Ton père avait en des terres, tu tra-

vailleais pour les propriétaires du pays. J'ajoutai foi à cette conversion. Hélas ! elle n'était que la conséquence d'une obstination passée à l'état d'idée fixe. Tu me voulais pour femme ; afin de m'obtenir on t'aurait fait passer dans le feu de l'enfer. Je céda. Je finis par te croire, Raimbaud. Je devins ta femme, et j'attendis l'accomplissement de tes promesses. Hélas ! tu ne me donnas pas trois mois de bonheur. Un misérable, Robin Renard, compagnon de tes débauches ne te permit point de demeurer honnête homme et bon mari. Il vint te chercher dans ta maison, quand il cessa de te trouver au cabaret ; il t'entraîna de nouveau dans les bouges d'où je t'avais tiré. Ce ne fut pas tout. Après t'avoir raillé de ton changement d'état, il te conduisit dans un chantier, et tu repris ce travail de la meule qui m'effrayait si fort. Alors je me sentis condamnée. Cet ivrogne exerçait sur toi une influence terrible. Tu négligeas ta femme, tu quittas la maison, et je restai seule à pleurer mes rêves et à me demander jusqu'à quel degré de misère tu me pouvais entraîner ; je t'ai aimé Raimbaud ! Je puis bien le dire, puisque c'est fini à jamais fini ! Mais si la tendresse s'est envolée, à qui la faute ? L'enfant est venu et je me suis prise à l'adorer follement, lui donnant l'affection dont tu te montrais indigne. Je me devais toute à ce pauvre être si faible qu'il semblait ne garder le

souffle. Je ne travaillais plus. Comment aurais-je travaillé, d'ailleurs ? N'avais-tu pas vendu ma machine àoudre et bu au cabaret le peu qu'elle avait produit. Privée de la machine je tâchais de piquer à la main, pendant les heures de sommeil de Pierre ; mais par trois fois, rentrant au logis ivre et fou, tu souillais mon ouvrage, ou tu le jetas au feu. J'en soldai la valeur avec des peines infinies, et on finit par me refuser du travail...

—C'est possible ! répondit Raimbaud ; la machine faisait partie du ménage, et j'usais d'un droit en la vendant ; j'ai bouclé et taché les corsets, je ne dis pas. On rentre éméché, sans être responsable de ce qu'on peut faire. Eh bien ! il fallait aller travailler à l'atelier.

—Et l'enfant ? demanda Germaine. —Tu l'aurais laissé à une voisine. —Qui s'en chargerait sans salaire ? D'ailleurs, je n'aurais confiance en personne. C'est mon dernier bien, ma consolation unique, je ne m'en séparerai jamais ! jamais entends-tu Raimbaud. Tu as repris la meule et tu as tort ; mais enfin puisque la faute est commise, nourris ta femme et ton enfant... Tes journées sont de dix à huit francs, car tu es habile, tu peux prendre sur cette somme les quarante sous dont nous avons besoin...

—Je ne travaille pas tous les jours, objecta Raimbaud.

—Mais tu ne passes pas vingt-quatre heures sans aller au cabaret ? De La Ferté à Reuil, on te connaît dans tous les débits de vin, et tu trinques sur tous les comptoirs ! Jusqu'à ce moment je me suis montrée douce et patiente, mais le docteur Gaillard m'a jeté l'autre jour l'inquiétude au cœur au sujet de mon enfant. La force me manque pour pâtir ! Les jours de paie, j'irai au chantier, comme les autres. Je demanderai s'il est juste que les marchands de vin dévorent ta quinzaine, quand ta femme et ton fils meurent de besoin ? Raimbaud fit entendre un mauvais rire.

—Si tu comptes là-dessus, dit-il, tu as grandement tort, Germaine. Ce que le mari gagne lui appartient. Sa femme n'a pas droit à un sou, et le contre-maître se moquerait de tes réclamations comme de tes larmes. Je suis le maître ici ! Oh ! je sais bien qu'autrefois j'ai promis autre chose. Serment d'ivrogne, vois-tu. Est-ce qu'il fallait me croire ?

—Oui, je devais croire ce que tu as juré devant Dieu. —Encore une concession que je t'ai faite ! Je me souciais de l'Eglise comme d'un fétu de paille ! Il me semblait suffisant que le maire m'ait fait dire : oui, et signer mon nom. Est-ce que j'ai prié devant l'autel, moi ? Je te regardais sous ton voile, et tu me semblais jolie comme une sainte Vierge, voilà tout ! Le curé

m'avait fait faire serment dans le confessionnal, puis il m'avait remis un petit papier. Tout ça fit que mes camarades se moquèrent de moi ; mais ça m'était égal, ma revanche était prête. Je devenais ton mari. Tu m'acceptais après avoir refusé les autres ; j'étais fier et content. Le cœur me battait dans la poitrine. Si je mentais au curé, si je ne priais pas à l'église, j'étais sincère en répétant que je m'obstinais assez dans mon vouloir pour me jeter à la Merne, si tu ne m'avais pas épousé. Seulement l'amour passe ! La fleur de ta joue s'est pâlie ; ton humeur a changé ! Au lieu de chansons, j'ai entendu des reproches ; alors, soif de rires, je suis retourné au cabaret. Tu n'étais que triste, tu es devenue plus lugubre que la sonneuse de cloches quand elle fait sa tournée dans le pays pour annoncer au cabaret. Tu n'étais que triste, tu es devenue plus lugubre que la sonneuse de cloches quand elle fait sa tournée dans le pays pour annoncer au cabaret. Tu n'étais que triste, tu es devenue plus lugubre que la sonneuse de cloches quand elle fait sa tournée dans le pays pour annoncer au cabaret.

—Rimbaud ! Rimbaud ! peux-tu préférer de semblables paroles ? —Et pourquoi pas, si elles sont vraies ? Avant qu'il fût au monde, tu me passais un peu mes frasques ; tu t'occupais de moi ; il me restait une part dans ton cœur, une place dans tes affections. Le dimanche tu songeais à te faire pimpante, et j'étais encore fier d'avoir au bras une jolie femme... Mais depuis que ce chétif

est venu ici ! Le mari ne compte plus Je ne dois ni parler haut pour ne pas réveiller l'enfant, ni battre la mère qui est nourrice ! Ni manger ma paie, ni boire ! Au diable les deux alors, c'est rien de gai le ménage !

—C'est horrible ! horrible ! Tu as abandonné Dieu, et Dieu t'abandonne !

—Assez ! fit Raimbaud ; assez. J'ai soif, et j'ai faim.

—Je n'ai pas mangé depuis hier au soir, répondit la femme.

—Tonnerre ! fit le mari en saisissant l'anse d'une cruche qu'il lança contre la muraille où elle s'écrasa.

—Ca ne peut pas durer comme ça ! continua Raimbaud. Tu travailleras pour gagner ton pain et celui de l'enfant. Quand je pique la meule, c'est ma vie qui s'use, l'acier qui me trousse les poumons. Je ne dois ma santé, mon existence à personne.

—Tu m'as rendu le travail impossible, en vendant ma machine àoudre, et en me fermant les ateliers. Tu parles de ta vie qui s'use, malheureux ! Et la mienne ! Oh ! si je pouvais à ta place manier ces outils d'acier et gagner du pain ! Est-ce que l'enfant n'est pas à toi comme à moi ? Misère et douleur ! A-t-il demandé à vivre ? Jusqu'à ce moment, tu n'as été que méchant, ne deviens pas lâche ! Garde la moitié de la paie, si tu veux, mais ne nous laisse pas mourir d'inanition. (A suivre)

loi sa conformité avec l'ordre divin. C'est un esprit profond, c'est un grand chrétien.

Défaire la Révolution dans le droit, dans les lettres, dans les sciences, dans les arts, dans l'histoire, c'est l'œuvre nécessaire et d'autant plus laborieuse que l'homme est plus léger, et notre mal revêtu des apparences les plus brillantes du progrès et de la civilisation.

(Bibliographie catholique.)

SOMMAIRE

France. Lettre d'Angleterre. Dix ans de l'histoire du droit. FÉLIX LÉON.—La voie de sang. La contestation de Verchères. Le Canada en Angleterre. Bilan des guerres. La guerre franco-chinoise. Petite gazette. Sir Hector Langevin. Changements ecclésiastiques. Une heure dans une fabrique. Désastre maritime. Résumé des dépêches. Correspondance. Petites nouvelles. Agriculture.

ANNONCES NOUVELLES

Attention ! Piano à vendre.—L. P. Vallée. Vente définitive—James G. Paterson. Charbons pour usages domestiques.—John MacNaughton & Co. Institutrice demandée.—J. Picard. Bureau de la milice.—T. J. Duchesnay. Institutrice demandée.—M. Am. A. Lafrenière. Demande d'institutrices.—J. O. Gagné.

CANADA

QUEBEC, 26 SEPTEMBRE 1884

La contestation de Verchères

La contestation de Verchères est reprise. Ce sont des représailles. M. Mercier ayant fait revivre la contestation de Jacques-Cartier, on fait revivre celle de Verchères.

Cette cause était en suspens depuis près de deux ans. M. Mercier, qui était l'avocat de M. Bernard, avait entre les mains les dépositions sténographées des témoins. C'est de là qu'est sorti le grave incident dont s'occupent les journaux de Montréal.

M. Lacoste et Globenski ont demandé la production de ces dépositions par M. Mercier.

M. Mercier a refusé de les livrer. Alors le tribunal a émis une règle de cour enjoignant à M. Mercier de produire les documents, sous peine d'emprisonnement.

Le chef de l'opposition se trouve encore "dans une position désespérée." Il lui faut avéindre les papiers, ou aller coucher en prison : pas de milieu. Le tribunal, composé des honorables juges Johnson, Gill et Loranger, ne paraît pas disposé à badiner avec le chef de l'opposition.

"Dangereusement embêté," M. Mercier !

Le Canada en Angleterre

La Canadian Gazette, du 11 septembre, annonce qu'un grand nombre de fermiers des Galles du Nord et de Yorkshire partent pour le Nord-Ouest canadien à la fin du mois courant. Ils ont vendu leurs fermes et possèdent en conséquence des moyens considérables. C'est un fait digne de remarque que les immigrants qui s'établissent au Nord-Ouest cette année ne sont pas aussi nombreux que les années précédentes, mais que d'un autre côté ils ont bien plus de capitaux à leur disposition.

Pendant les dernières semaines, il y a eu augmentation considérable dans le nombre des familles qui vont rejoindre leurs parents établis au Nord-Ouest. Ces émigrants avaient pour la plupart des billets payés d'avance qui leur ont été envoyés du Canada par leurs parents.

La vente des bestiaux Hereford de feu T. J. Canardine, à laquelle le bœuf Lord Wilton a été vendu pour

le prix énorme de 3,800 guinées, nous a remis en mémoire que cette race était appréciée dans le Dominion. Parmi les Canadiens qui ont importé des animaux de la race Hereford, on peut mentionner l'honorable J. H. Pope, ministre de l'agriculture, le sénateur Matthew Cochrane, l'honorable Donald A. Smith et M. Sandford Fleming. Un grand nombre de jeunes bestiaux ont été exportés depuis deux ou trois ans dans le but d'améliorer les races.

Il n'y a pas que les chaloupiers canadiens qui prendront part à l'expédition du Nil ; nous apprenons de bonne source que les autorités sont à étudier sérieusement le projet d'employer des ingénieurs canadiens à couper un passage à travers les cascades du Nil. On nous dit que ces ingénieurs, ces ouvriers ont été employés pendant plusieurs années à faire sauter des rochers et à ouvrir la navigation au milieu des rapides du St-Laurent, sous la direction du ministre canadien des travaux publics. Au moyen de ces passages, la navigation est devenue tout à fait facile.

Le livre du Marquis de Lorne intitulé : "Canadian Pictures," est favorablement accueilli par toute la presse de Londres et des provinces. Toutes les personnes qui ont lu cet ouvrage ont déclaré qu'il était intéressant du commencement à la fin, et que les informations qu'il donne sont si complètes et si dignes de foi, que ce livre est d'une grande valeur et qu'on peut le consulter en toute sûreté.

Bilan des guerres

Nous empruntons au rapport de M. Appleton, présenté au congrès de l'arbitrage et de la paix, qui a eu lieu à Berne, les chiffres suivants :

"Le nombre de soldats sous les armes est de 3,902,000 et pourrait être porté en cas de conflagration générale, à plus de 13 millions.

"Pendant les vingt dernières années, les dépenses publiques annuelles en Europe se sont élevées de 8 milliards 725 millions à plus de 18 milliards : durant la même époque, les dettes des Etats ont été portées de 70 à 120 milliards de francs.

"Depuis la campagne de Crimée, cinq grandes guerres ont ensanglanté l'Europe : celle d'Italie, en 1859, qui a coûté la vie à 45,000 hommes et un milliard et demi au Trésor ; celle du Danemark, en 1864, (3,500 hommes tués, 175 millions de dépenses improductives) ; celle de l'Autriche contre la Prusse, en 1866 (45,000 tués, 1 milliard 650 millions dépensés) ; celle de l'Allemagne contre la France, en 1870 (350,000 hommes tués, 12 milliards 500 millions) ; celle de Russie contre la Turquie, en 1878, qui s'est terminée avec un bilan de 100,000 hommes tués, 5 milliards dilapidés."

Dans cette statistique, on ne tient pas compte des dépenses des citoyens, des pertes causées par la stagnation des affaires, des larmes des mères et des enfants, ni des souffrances inénarrables de millions d'êtres humains.

La guerre franco-chinoise

Une dépêche de Changhaï annonce que l'Allemagne a donné ordre à son consul et au commandant de sa flotte de garder une attitude neutre dans l'imbroglio franco-chinois. La dépêche ajoute cependant que l'on s'attend à des complications qui pourraient empêcher l'Allemagne de rester neutre.

A Londres, on est d'avis que l'attitude de l'Allemagne à l'égard de la France par rapport au conflit chinois produit une certaine inquiétude dans le cabinet français.

La réinstallation de Li-Hung Chang, chef du parti de la paix, n'a aucune signification politique.

Le gouvernement chinois a payé une indemnité de 57,000 francs pour les dommages causés aux résidents Allemands à Canton, pendant les émeutes de l'année dernière.

PETITE GAZETTE

Les principaux hôtels d'Ottawa sont remplis d'étrangers.

L'Electeur prétend que la plus grande partie de la presse conservatrice, passe son temps à débiter des injures aux écrivains libéraux.

L'Electeur !!!

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une magnifique étude du dernier livre de M. Lucien Brun : Dix ans de l'histoire du droit. Nous avons commencé hier, sur notre pre-

mière page, la publication de cette étude qui sera terminée aujourd'hui.

Il y a quelque chose dans l'air, au sujet de la question de l'aqueduc. Nous croyons qu'on peut s'attendre à du nouveau sur cette question.

Dans l'Electeur :

Quel veinard que ce M. Jos. Benj. Trudel ! Etre le porte-parier des grands hommes !!!

L'Electeur veut sans doute rappeler au public que M. Trudel a été l'ami intime des grands hommes libéraux, MM. Mercier, L. O. David, François Langelier, Charles Langelier, Pacaud, etc. Que l'organe libéral soit bien convaincu qu'on n'oubliera pas de longtemps cette intimité célèbre.

On compte dans tout l'univers 34,000 journaux, dont 32,000 en Europe et en Amérique. C'est l'Angleterre qui occupe le haut de la liste, la Belgique vient en deuxième lieu.

Le professeur R. A. Proctor dit que dans 15,000,000 d'années toute l'eau aura disparu de la surface de la terre. On ne fera pas alors aux Américains le reproche de ne pas posséder assez de forces navales.

La valeur des droits perçus à la Douane de Montréal, pendant le mois de juillet, a excédé de \$90,000 celle du mois correspondant de l'année dernière, et pendant le mois d'août de \$60,000 celle du même mois de l'année précédente.

L'Electeur interpelle Sir Hector, l'hon. M. Caron, MM. Bossé, Landry, Belleau, Valin, et leur reproche de négliger les intérêts de Québec.

Que l'Electeur se calme ! Les représentants de notre district dans le cabinet et dans le Parlement font leur devoir et veillent à nos intérêts. Ce ne sont pas les criaileries de l'Electeur qui peuvent beaucoup avancer les affaires !

Monsieur Benjamin Trudel était-il un grand misérable lorsqu'on acceptait son hospitalité, sans façons ? " Cette petite fête, aux huitres, après la conférence de M. David sur les patriotes, était bien charmante tout de même," dit la Minerve. " Quels vins généreux, quels mollusques, quelle dépense de vers ! "

Et dire que maintenant M. Trudel est un homme si méprisable, pour avoir dit la vérité.

Sir Hector Langevin à Sorel

La démonstration de mardi à Sorel a été magnifique : beau temps, décorations superbes, foule de citoyens, harmonie parfaite ; en un mot succès complet. Sir Hector Langevin est arrivé de Montréal à une heure, par le yacht "Lizzie," appartenant à M. McCarthy. Il a été reçu au quai par le maire, les membres du conseil municipal et une foule de citoyens.

La Musique de la Cité, venue de Montréal par la "Filgate" escortait le cortège qui se rendit immédiatement au Carré-Royal, où une adresse fut lue à sir Hector par le maire Germain.

L'honorable ministre répondit en termes très heureux, et félicita les citoyens sur leur esprit d'entreprise.

La foule, qui était considérable, se dispersa alors pour se réunir de nouveau, une demi-heure plus tard, sur l'emplacement même du nouvel édifice, au coin des rues Georges et Prince. Sir Hector posa alors la première pierre de cet édifice, qui mesurera 110 pieds sur 104 et contiendra les bureaux de la poste.

Il prononça un nouveau discours et fut suivi de messieurs Massue, député de Richelieu, et Beaubien, député d'Hochelega.

Le maire et les conseillers étaient sur l'estrade. La plus grande harmonie régna tout le temps et les discours furent couverts d'applaudissements.

On se rendit ensuite à Sainte-Anne de Sorel, pour examiner les briseglaces qui s'y trouvent. Sir Hector, le sénateur Guévremont, l'hon. M. Wurtele, MM. Vanasse, député d'Yamaska, et Germain portèrent la parole.

Le soir, il y eut illumination générale dans la ville et banquet à l'hôtel Piché.

Au banquet, on a fort remarqué que M. Germain, maire de Sorel, et libéral bien connu, a fait un éloge enthousiaste de Sir Hector qu'il a proclamé : " un de nos meilleurs canadiens, l'homme qui a fait le plus de bien à sa province."

Changements ecclésiastiques

DANS LE DIOCÈSE DE ST-GERMAIN DE RIMOUSKI

ÉVÊCHÉ M. F. N. Cloutier, est nommé secrétaire et chancelier du diocèse.

SÉMINAIRE

M. le chanoine P. J. Saucier, supérieur, directeur des ecclésiastiques et professeur de théologie. M. Luc Rouleau, directeur des écoles, et professeur de théologie. M. Jos. de Champlain, professeur de philosophie.

M. Ant. Bérubé, préfet des études, et professeur de physique. M. Sifroid Sirois, procureur et économiste.

PAROISSES

M. Narcisse Lévesque-Lafrance, curé de St-Jérôme de Matame. M. Jos. Oct. Béland, curé de St-Joseph de Lépage. M. J. B. Alph. Bélanger, curé de St-Pierre et St-George de Malbaie. M. Augustin Gagnon, curé de St-George du Port-Daniel. M. Octave Drapeau, jr, curé de St-Charles de Caplan. M. Léon d'Auteuil, curé de N-D des Sept-Douleurs.

MISSIONS

Mgr Charles Guay, protonotaire apostolique ad instar, missionnaire de Ste-Anne de Ristigouche. M. Achille Thibault, missionnaire de Ste-Rose du Dégéle.

VICARIATS

M. Elias Morris, vicaire de St-Germain de Rimouski. M. Ant. Leblanc, vicaire de St-Bonaventure. M. C. E. Trudel, vicaire de N-D des Neiges de Trois-Pistoles. M. Philémon Côté, vicaire de Saint-George de Cacouna. M. Régis Beaumont, vicaire de N-D de Carleton.

M. Jos. Cajetan Bérubé se retire temporairement de l'exercice du ministère, par défaut de santé.

Une heure dans une fabrique

Un grand nombre de citoyens, trois cents environ, ont profité de l'avantage qui leur était donné mercredi, de visiter la fabrique de lainages à la Pointe-au-Lièvre.

Ayant reçu une gracieuse invitation de la part des directeurs de la compagnie, nous avons cru de notre devoir de ne pas perdre une aussi bonne occasion de nous rendre compte de l'intérieur d'une fabrique de lainages.

Les visiteurs étaient accueillis avec la plus grande courtoisie, et l'on se sentait chez soi.

Nous n'entreprendrons pas de donner une description des travaux et des machines.

Il faut être mécanicien pour comprendre quelque chose dans ces engrenages, ces embrouillements qui marchent si harmonieusement et avec une précision si mathématique.

Les trois principales opérations avant d'employer le tissage de la laine sont l'éfilage, le cardage etc., opération dite "combing" ; puis vient la préparation de la laine qui, en passant par diverses machines, se change à la fin en longues mèches, c'est le "preparing" ; enfin, on en roule ses longues mèches sur une série de rouleaux et le filage commence, c'est le "spinning."

Rien d'ingénieux comme le mécanisme des rouets.

Après cette opération on procède au tissage. Le tout se fait au moulin et avec une rapidité très grande.

Cent dix-sept personnes sont employées dans la manufacture, et 60 moulins sont en opération. C'est à peu près la moitié du nombre total.

Le tintamarre de ces différents moulins est extraordinaire : on sort de ces salles tout abasourdi.

Les moulins sont surveillés par des jeunes filles qui semblent avoir acquis une grande habileté.

Chaque jeune fille conduit deux moulins.

Les machines motrices de cette fabrique étant dans un apprentis spécial, les ouvrières n'ont pas à subir cette température humide qu'on reproche aux manufactures américaines.

Au troisième étage, où sont les rouets, étaient exposés les échantillons qui ont obtenu la médaille d'or à l'exposition de Montréal, tenue il y a quelques jours.

Ces produits sont magnifiques. Nous avons surtout admiré les cachemires noirs qui ont obtenu des premiers prix spéciaux, la médaille d'or étant pour l'ensemble des produits. Les laines canadiennes ne sont pas inférieures aux laines étrangères, aux laines de Berlin, par exemple, si célèbres cependant.

La teinturerie est vaste, mais il n'y a rien de bien intéressant à voir. On est perdu dans un atmosphère de vapeur qui fatigue. On y donne aux laines toutes les couleurs voulues.

L'engin a une puissance de 350 forces de chevaux, les pistons ont 4 pieds de long, la roue d'air nous a paru avoir un diamètre d'une douzaine de pieds.

La compagnie "Riverside" est en possession de cette manufacture depuis le mois de juillet 1883.

Les officiers de la compagnie sont :

l'honorable J. G. Ross, sénateur, président, l'honorable M. Pierre Garneau, vice-président ; M. Smiddy, gérant, M. Piddington secrétaire trésorier.

Nous avons remarqué avec plaisir qu'un grand nombre d'employés sont des Canadiens-français.

En résumé cette visite nous a été très agréable.

Un désastre maritime

INCENDIE DU VAPEUR "SAGUENAY" Nous n'avons pu donner hier, que la nouvelle de l'incendie du Saguenay.

Nous avons depuis eu de nouveaux détails que nous nous empressons de publier.

Le vapeur, avec environ cent passagers, est arrivé mercredi soir à 11.30 heures du quai de la Rivière du Loup à celui de la Malbaie.

On prit une provision de six cordes de bois et l'on allait bientôt se mettre en marche pour Québec quand, vers minuit, M. Boutet, boucher, de la Malbaie, aperçut une lueur d'incendie dans le bateau et donna immédiatement l'alarme.

Le capitaine Lecours était entré dans sa chambre mais ne s'était pas encore mis au lit.

Le premier ordre qu'il donna fut de faire jouer les pompes à vapeur. Mais il fut impossible de s'en servir car le feu s'était déclaré juste au dessus des engins et se propageait avec une rapidité et une violence extraordinaire, bien que chaque homme fût à son poste et travaillât énergiquement avec un courage digne de tout éloge.

On croit que l'incendie a été causé par l'explosion d'une lampe qui se trouvait dans la chambre de l'engin.

Dès que l'alarme eût été donnée, M. St-Onge, le comptable, s'empressa d'éveiller tous les passagers dont 55 de cabine et 35 d'entrepont.

L'incendie était déjà tellement intense que l'on eut à peine le temps de déguerpir en abandonnant tout le bagage à l'élément destructeur.

Une atmosphère épaisse de fumée rendait les corridors impassables et un bon nombre de passagers ont dû débarquer par en arrière sur une goëlette.

L'incendie rageait avec une violence croissante et projetait une immense lueur qui éclairait toute la côte. Une foule compacte avait été attirée sur la rive par ce spectacle qui avait quelque chose de vraiment dramatique.

Tout le fret a été perdu.

M. Boutet avait à bord dix sept porcs gras et une voiture remplie de peaux de moutons. Le tout a péri dans les flammes.

De vingt quatre têtes de bétail et trois chevaux que l'on avait aussi embarqués sur le vapeur un cheval seul il a pu être sauvé. Il appartenait à M. Boutet.

Il y avait sept sacs de la malle qui ont tous été incendiés.

Le capitaine s'est montré courageux et n'a débarqué du vapeur que lorsqu'il se fut assuré qu'il n'y avait plus personne à bord et que la perte du bateau était certaine.

Il ordonna alors de couper les amarres afin de sauver le quai, et le bateau alla s'échouer à environ cinq cents pieds de terre, où il brula jusqu'à la ligne de flottaison.

Il n'y a eu aucun accident.

Les membres de l'Association britannique qui étaient à bord ont traversé à Kamouraska et sont arrivés en cette ville hier après midi par l'Intercolonial.

Le Saguenay était un bateau très bien aménagé dont la valeur était portée à environ \$60,000 d'après l'estimation de l'un des directeurs.

Le montant des assurances est de \$30,000. Les compagnies d'assurance sont la "Imperial Commercial Union" et la "North British and Mercantile."

On dit que les assurances couvrent à peine les mortgages dont était grévé le bateau et que les poices sent entre les mains de l'honorable sénateur J. G. Ross.

Comme on le voit, c'est une perte énorme pour la compagnie.

L'Union qui avait été mis dans ces quartiers d'hiver reprendra le service pour jusqu'à la fin de la présente saison.

RÉSUMÉ DES DÉPÊCHES

EUROPE

FRANCE

Paris, 25 sept.

On a enregistré, aujourd'hui, cinq décès cholériques dans les Pyrénées-Orientales.

La fièvre typhoïde fait de grands ravages à St-Ouen. Des milliers d'ouvriers sont sans travail en France et l'on redoute des troubles sérieux.

ITALIE

Rome, 25 sept.

Pendant les dernières 24 heures, on signale 328 nouveaux cas et 198 décès en Italie. Il s'est déclaré aujourd'hui soixante nouveaux cas de choléra à Gènes.

On affirme que le Pape est à préparer une encyclique sur le libéra-

lisme et qu'il condamnera tous les systèmes politiques dans lesquels la religion n'est pas le principal facteur de la constitution d'un état. Ce document pontifical viserait principalement le libéralisme de l'Italie, de la Belgique, de la France et de la Suisse. Le but du Saint-Père serait d'amener l'union et l'entente des catholiques de tout l'univers.

ESPAGNE

Madrid, 25 sept. Pendant les dernières 24 heures on a signalé, en Espagne, douze nouveaux cas de choléra et neuf décès.

MEXIQUE

Mexico, 25 sept. Porfirio Diaz a été élu président pour un terme de quatre ans à commencer du premier décembre.

Personne n'est prophète dans son pays

Cet axiome est presque toujours vrai, au moins dans notre pays : c'est notre jalousie, mala lie endémique, qui s'est chargée de l'empêcher de mentir.

En effet, nous avons vu, parmi nous, plusieurs hommes d'aptitudes spéciales remarquables, que nous n'avons pas su apprécier, parce qu'ils étaient nés et élevés au pays.

Voici un nouvel exemple de cette ingratitude à l'égard de nos compatriotes.

Mons. A. Davis, mécanicien, ingénieur et administrateur fort habile, est devenu gérant du chemin de fer du Nord. Aussitôt il a fallu que la jalousie essayât ses forces contre lui. Eût-il été un étranger, inférieur en aptitudes à M. Davis, il est fort probable que l'on n'eût rien dit. C'est ainsi que nous sommes faits, et cette tendance à dénigrer les nôtres est un legs que nous a laissé la race française, sur ce continent.

Bien souvent, les pays étrangers se chargent de nous faire voir comme nous nous trompons, parfois, sur le compte de nos hommes publics. Aujourd'hui, c'est la Russie qui nous donne une leçon sous ce rapport en offrant à M. Davis une position en rapport avec ses connaissances comme ingénieur et administrateur.

M. Davis a reçu l'offre d'aller prendre la surintendance de 500 milles du chemin de fer allant de Moscou (l'ancienne capitale de la Russie) à Alexandria.

Cette position serait bien autrement lucrative que celle qu'occupe M. Davis, comme gérant du chemin du Nord.

On donne, en outre, à M. Davis la permission d'amener avec lui quelques-uns des employés placés ici sous son contrôle, leur accordant, à chacun, des salaires plus élevés que ceux qu'ils reçoivent ici.

M. Davis a jusqu'à la date du 20 de février prochain pour donner sa réponse définitive.

L'offre ci-dessus s'est faite par l'entremise de M. Hardy, Canadien-écossais, né à Longueuil, qui a été le gérant d'un chemin de fer autrichien, et devenu le gérant général du chemin russe ci-haut indiqué.

A. BÉCHAUD.

PETITES NOUVELLES

RÉPARATION.—On fait actuellement des réparations, à l'escalier de la rue Champlain. C'est bien nécessaire.

L'Ague-Cure d'Ayer guérit infailliblement tous les cas de malaria. En vente chez tous les droguistes. Prix un dollar.

TUÉ SUR LA VOIE.—Un nommé James Macdonald, que l'on croit de Québec, est tombé entre les wagons du chemin de fer au Lac Simon et a été tué instantanément.

COMPAGNIE DES BATEAUX A VAPEUR.—A une réunion des directeurs de cette compagnie tenue hier, l'honorable M. Pierre Garneau a été élu président à la place M. Withall qui s'est démis de ses fonctions. M. Donald C. Thomson a été élu vice-président à la place de l'honorable M. Pierre Garneau.

UNE BONNE ŒUVRE.—Il y aura lundi prochain, le 29 du courant, à la salle Jacques-Cartier, une soirée dramatique donnée par le Cercle Frontenac au bénéfice de l'Hôpital du Sacré-Cœur. On pourra réserver des sièges chez M. J. A. Langlais, libraire.

PAQUET.—Paquet accusé d'avoir volé \$10 à un nommé Hébert, a été condamné à trois mois de prison aux travaux forcés.

MORT SUBITE.—Hier matin, un charpentier, M. Alexis Julien, du village de St-Charles, est mort subitement, ou mieux, plus promptement qu'on ne le croyait. Depuis assez longtemps il souffrait d'oppression et avait même dû garder le lit.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER.—Une dépêche venue hier de Toronto nous apprend qu'un sérieux accident de chemin de

fer a eu lieu près de Pickering, le 21 du courant au soir.

Trois Polonais sont tombés d'une hauteur de 25 pieds, de la voie d'évitement. L'obscurité était complète.

Le feu se déclara de suite malgré la pluie abondante qu'il faisait.

Un grand nombre de personnes ont été blessées. Les pertes s'élevèrent à environ \$100,000.

Voici, d'après le rapport officiel, les noms des personnes blessées dans l'accident de chemin de fer :

M. Betts, avocat, London ; M. A. C. McConnell, Toronto ; M. D. M. Craig, Brampton ; Mme C. E. Nurce, Toronto ; M. W. P. Hubbard, Montréal ; M. et Mme P. H. Poushon, le sénateur McJames, John Beatty, Montréal ; M. Norris, Ste-Catherine ; Mme Smith, Chicago.

Ces personnes ne sont blessées que légèrement.

Après la diète d'un voyage sur mer, pour prévenir les furoncles et les éruptions, et pour aider à l'acclimation, servez-vous de la Salsepareille d'Ayer

NOUVELLES DU LABRADOR.—Nous apprenons avec douleur que la pêche a peu réussi cet été sur la côte du Labrador, et que la misère va devenir le partage de ces nombreuses familles qui ne comptent que sur cette pêche pour vivre. Plusieurs requêtes ont été présentées aux ministres fédéraux. Nous espérons que le gouvernement tiendra à honneur de secourir ces populations si souvent éprouvées, et qui sont du nombre de celles qui n'ont pas encore été secourues.

Plusieurs citoyens de Lévis ont contribué efficacement à l'érection d'une chapelle à notre Dame de Lourdes de l'anse des Dunes sur la côte du Labrador. M. Edouard Couture a offert les chaises de bois qui représentent une valeur d'à peu près \$500.00—M. Georges Couture a donné la couverture-bardeau et clous. M. Lavoie, entrepreneur menuisier, donnera les portes et le balustré—Avec des dons si généreusement offerts, nul doute que la chapelle sera bientôt ouverte au culte. Nous devons mentionner aussi le nom de M. Quellet, architecte, qui a fait gratuitement les plans et devis de la dite chapelle. Que Dieu rende au centuple des offrandes aussi magnifiques

medical.—L'assemblée des médecins a été pacifique. La prise en considération du rapport du Dr Lachapelle, sur les accusations contre les professeurs de l'Ecole Victoria, a été remise à la prochaine réunion.

Les docteurs L. Larue et Belleau ont donné pour la prochaine réunion, l'avis de motion suivant :

Que demande soit faite à la prochaine session de la législature de Québec, d'amender la 3e clause du 4e chapitre des statuts et règlements du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, et que les mots " sans examen " soient remplacés par les suivants : " après examen " ; lequel examen devra se faire sur les matières suivantes : pathologie interne et externe, anatomie descriptive, chirurgie, toxicologie et matière médicale.

Les messieurs suivants, porteurs de diplômes universitaires, ont été assermentés et ont reçu la licence du collège :

Université Laval, Québec — Patrick Coote, Québec ; Marie Rosaire George Matte, Québec ; Elzéar Pelletier, Rivière du Loup (en bas) ; Eugène Larue, Québec ; Etienne Gosselin, Québec ; Joseph Arthur Millette, Agnès, lac Mégantic ; Alfred Morin, St-Paul de Chéster ; Frédéric Stanislas Caron, Québec.

Université Laval, Montréal — Ernest Duval, St-Jean Port Joli ; Chas Narcisse Valin, St-Hilaire, comté de Rouville ; M. T. Brennan.

Université Victoria.—Odilon Barthiaume, St-Simon Bagot ; Fréd. H. Daigneault, St-Joachim de Shefford ; Wilbrod Fournier, St-François, Rivière du Sud ; Hector Leduc, Ste-Monique, Nicolet ; Jean Oscar Albert Beaupré, Malone, New-York ; Hormisdas Gauthier, St-Eustache ; Roderic Mignault, Acton Vale ; Alfred Richard, St-Paschal, Kamouraska ; Hector Brosseau, L'Acadie, comté de St-Jean.

Université McGill.—J. O. Stewart, Andrew Stewart, C. T. Cameron.

Université d'Edimbourg.—James Alex. Hutchison et Benjamin Franklin W. Hurdman.

PILULES HOLLOWAY.—Désordres de l'estomac et des intestins. Ces Pilules agissent d'une façon si salutaire, bien que douce, que les personnes d'une constitution des plus délicates peuvent en faire usage en toute confiance. Elle ne contient pas la moindre parcelle de mercure, ni autre substance nuisible. Elles sont, par conséquent, saines et efficaces pour toutes les maladies et, comme médecine de famille, rien jusqu'à ce jour n'a été découvert ou inventé qui puisse leur être comparé. Avec ces inestimables Pilules à la main et, en suivant les instructions imprimées qui entourent chaque boîte, on n'a besoin d'aucune ordonnance, ni assistance du médecin, dans tous les cas ordinaires des maladies.

AGRICULTURE

LE VARECH SOURCE DE NOURRITURE POUR LES VOLAILLES

Les rives du Saint-Laurent, à partir du point où ses eaux sont réellement salées, sont plus ou moins garnies de varech qui y est apporté en certains endroits en quantités considérables par le flux de la marée. Les habitants de ces rives connaissent généralement l'utilité de ce varech comme engrais et s'en servent surtout pour la culture des pommes de terre.

Il est un autre usage auquel on peut faire servir ce varech, usage qui m'a été indiqué par un excellent cultivateur du comté de Rimouski, où abonde le varech. Il fait tout simplement servir le varech à la nourriture de ses poules et voici comment : Il met en tas, dans un coin de sa cour, huit ou dix charges de varech bien foulées, et les y laisse fermenter ou chauffer. Dans une semaine, à peu près, la fermentation fait éclore une masse de vers (astécots) provenant d'œufs déposés par les mouches qu'attire la masse en putréfaction. Lorsqu'une bonne quantité de ces vers se montre, mon cultivateur permet à ses volailles le libre accès du tas de varech, et elles s'en donnent à cœur joie. Il faut voir quelle quantité de vers se développent ainsi.

En faisant, de temps à autre, un tas de varech de cette manière, on s'assure une provision continue de ces vers. Pendant toute la saison de la croissance des poulets, cette nourriture avec ce qu'ils peuvent picorer autour des bâtisses suffit pour les tenir en parfait état. Seulement, vers l'automne, il faut cesser de leur donner cet aliment qui, malgré qu'on m'assure le contraire, pourrait donner mauvais goût à la chair, et le remplacer par le grain.

Voici un de ces mille petits moyens qui permettent au cultivateur intelligent de pratiquer une stricte économie tout en assurant des profits réels de choses considérées comme inutiles.

J. C. CHAPAIS.

Actions de Banques, etc.

Vendredi, 26 Septembre 1884. A Midi

Table with columns: ACTIONS, Valeur des actions, Dernier Div., 6 mois, Vendeurs, Acheteurs, Ventes. Lists various banks and their stock prices.

ATTENTION !

Messieurs les Curés, aux Communautés religieuses et au public en général. VOICI le temps de faire votre provision de la célèbre "HUILE ASTRALE DE PRATT." Rappelez-vous que cette huile est en usage depuis plus de quinze ans dans cette ville, et qu'elle n'a jamais produit d'explosion ni d'accident. Les témoignages rendus par tous ceux qui en font usage sont là pour attester sa supériorité sur toutes les autres huiles vendues dans le Dominion. BUREAU DE L'AGENCE GÉNÉRALE, 683, Rue St-Pierre. Québec, 26 septembre 1884.

Repos et confort POUR CEUX QUI SOUFFRENT !

LA PANACÉE DE BROWN POUR LES FAMILLES n'a pas d'égal pour soulager la douleur, intérieure ou extérieure; elle guérit les douleurs au côté, le dos ou dans les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, et toutes sortes de maux. Elle agit le sang avec la plus grande sûreté car son pouvoir agissant est étonnant. La panacée de Brown pour les familles étant reconnue comme le grand remède pour soulager la douleur et doubler force de tout élixir ou liniment dans le monde, devrait se trouver dans toutes les familles afin d'en faire usage au besoin, parce que c'est le meilleur remède qui existe dans le monde pour les douleurs dans l'estomac appelées crampes, et tous les genres de douleurs. Il est en vente chez tous les droguistes à 25 cents la bouteille.

Avis aux Mères !

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT de MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement. Vous pouvez compter sur ce remède, il ne peut vous tromper. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, régularise l'estomac et les intestins, guérit de coliques produites par les vents, réduit l'inflammation et donne du ton et de l'énergie à tout le système. Le SIROP ADoucissant de MADAME WINSLOW POUR LES ENFANTS A L'USAGE DE LA DENTITION est agréable au goût et c'est la prescription d'une des nourrices les plus anciennes et les plus habiles et médecins en même temps des États-Unis.

Il est en vente chez tous les droguistes dans le monde entier. Prix : 25 cents la bouteille. Québec, 14 janvier 1884—1 an.

Institutrice demandée.

UNE institutrice ayant un diplôme élémentaire de première classe trouvera de l'emploi en s'adressant à J. PICARD, Président des commissaires d'école. Wotton, P. Q., Comté de Wolfe. Québec, 25 septembre 1884—3f. 61

Demande d'institutrice.

LA municipalité scolaire de St-Raymond, comté de Portneuf, demande une institutrice d'école élémentaire pour enseigner le français et l'anglais. Salaire : \$160, outre le logement et le chauffage. S'adresser à M. GOULET, Sec. très. des écoles. Québec, 16 septembre 1884—1m. 53

Demande d'institutrices.

LA municipalité scolaire de St-Patrice de Tingwick demande immédiatement deux institutrices d'école élémentaire pour enseigner le français et l'anglais. Cette dernière langue est spécialement exigée. Salaire : \$100 outre le logement et le chauffage. Québec, 4 septembre 1884—1m. 50

DEMANDE D'INSTITUTRICES.

LA municipalité scolaire de St-Yves, comté de Lotbinière, demande deux institutrices d'école élémentaire pour enseigner le français et l'anglais. Salaire : \$100, avec logement et chauffage. S'adresser à M. J. O. GAGNE, Sec.-Trésorier Québec, 20 septembre 1884—1m. 56

Ornements domiciliaires.

NOUS avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs de M. MARTEL, de l'ANGIENNE LORETTE, qui s'occupe de l'entretien de jeunes arbres destinés à orner les devantures des maisons. M. MARTEL désire surtout attirer l'attention de ceux qui aimeraient à planter des arbres devant leurs résidences, qu'il peut fournir des ORMES MAGNIFIQUES à bon marché. Québec, 10 mai 1884. 1037

Institutrice demandée.

UNE INSTITUTRICE pouvant enseigner l'anglais et le français, et désirant le faire dans une famille privée, à trois enfants, trouvera de l'emploi en s'adressant à M. AM. A. LAFERRIERE, M. D., New-Charisle. Québec, 23 septembre 1884—3f. 58

IMPORTATIONS D'AUTOMNE !

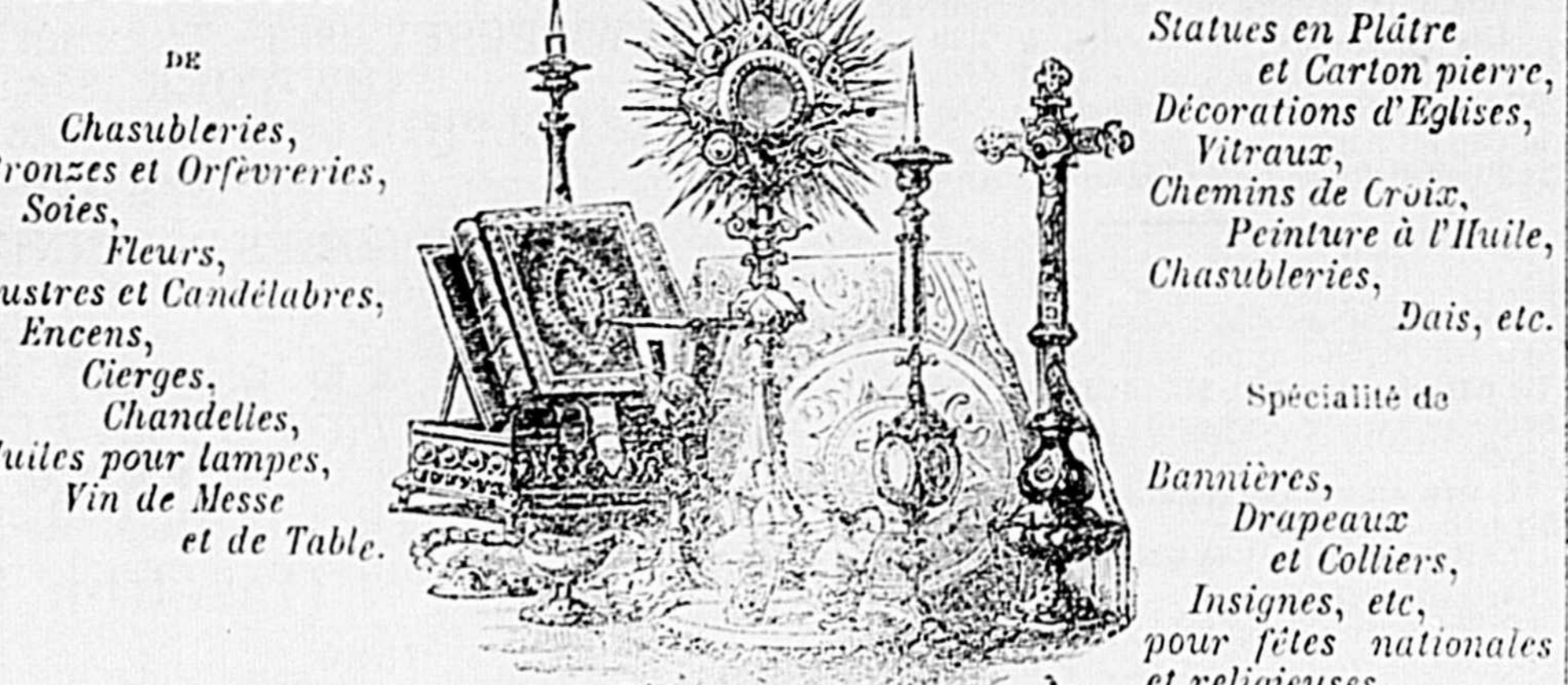
Nous ouvrons en ce moment la première partie de nos IMPORTATIONS D'AUTOMNE, et nous exhibons des nouveautés en étoffes à robe de toute description.

Soie, Satin, Pluche, Velour, Velveteen, Crétonne et Etoffe de Dentil de tous genres. Vêtements de dessous et bonnetterie pour hommes, femmes et enfants, en laine Écossaise. Gants pour hommes, femmes et enfants, dans tous les genres. Tweeds Anglais et Écossais, Serges en laine, Serges pour habits, Draps de pilotes et de castor, Etoffes pour Ulster, etc., etc. Les meilleures flanelles et couvertes Anglaises, Coton blanc et Coton à drap des meilleures fabriques. Toile d'Irlande, une spécialité. Laines de Baldwin et de Paton. AUSSI 50 doz. de CHERMISES BLANCHES pour Messieurs, manufacturées en Irlande, vendues à \$1.10 et valant \$1.50. BEHAN BROS.

C. B. LANCTOT,

1664, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

MANUFACTURE DE Statues en Plâtre et Carton pierre, Décorations d'Eglises, Vitraux, Chemins de Croix, Peinture à l'Huile, Chasubleries, Dais, etc.



IMPORTATION DE Chasubleries, Bronzes et Orfèvreries, Soies, Fleurs, Lustres et Candelabres, Encens, Cierges, Chandeliers, Huiles pour lampes, Vin de Messe et de Table. Spécialité de Bannières, Drapeaux et Colliers, Insignes, etc. pour fêtes nationales et religieuses.

NOUS avons l'honneur d'annoncer aux messieurs du clergé et communautés religieuses en général, que nous avons fait construire un nouvel étage au-dessus de notre magasin actuel pour l'agrandissement de nos ateliers de moulage et de décorations, et afin de donner une plus grande étendue à notre commerce. Nous augmentons en même temps le chiffre de nos importations pour arriver plus sûrement au but que nous nous proposons, de vendre à meilleur marché que n'importe quelle autre maison, tout en continuant de ne garder que des articles de 1ère classe.

Nous recevons vers la fin d'avril, l'assortiment le plus complet de chasubles en moire antique de soie et en drap d'or, brodées or milan, beaux et nouveaux patrons, depuis les bas prix de \$25.00, ce qui est un grand avantage, jamais offert jusqu'ici. Les mêmes proportions seront établies pour tout autre ornement tel que chapes, voiles, étoles, etc. Le département des bronzes et d'orfèvreries subira aussi une réduction qui méritera d'être notée.

Le nombre de nos modèles de statues de vant être augmenté de beaucoup d'autres, qui doivent sous peu nous arriver d'Europe complètera le plus bel assortiment et nous permettra de satisfaire à toute commande, dont on voudra bien nous honorer, et ce à des prix tout à fait exceptionnels. Désirant vous convaincre de ce que nous avançons, nous sollicitons bien respectueusement la faveur d'une commande, laquelle recevra toute notre attention, et sera exécutée avec soin. Nous venons de recevoir notre importation de VIN DE MESSE, lequel est supérieur à celui de l'an dernier. Ses prix sont les mêmes.

Vin Sicile blanc..... \$1.60 " Cette 1.50 Les mêmes mêlés..... 1.60 AU GALLON IMPERIAL. Avec cet espoir nous demeurons vos très humbles serviteurs, C. B. LANCTOT. Québec, 1er avril 1884—1an. 547

Vente définitive ! ABANDON DU COMMERCE !

AYANT résolu de me rendre dans l'Ouest, je désire disposer de tout mon grand assortiment de CHAPEAUX ET FOURRURES A des prix très réduits ! Attendu que le tout doit être vendu sans réserve. La vente commencera MERCREDI, le 24 du présent mois. James C. Paterson 47, RUE BUADE.

Tous les comptes doivent être payés avant le 5 octobre.

CHARBONS POUR USAGES DOMESTIQUES

Gros Charbon Écossais, Charbon à Grille Newcastle, Charbon Anthracite Américain, DE toutes grosseurs, sortant des mines bien connues suivantes : Wilkesbarre, Lackawanna, Lehigh Valley, Scranton, Pittston. TOUS AU PLUS BAS PRIX COURANT. JOHN MACNAUGHTON & CIE, 194, Rue St-Paul, ET QUAI DES INDES. Québec, 25 septembre 1884—2m. 60

PIANO A VENDRE.

UN MAGNIFIQUE PIANO à vendre à bon marché. S'adresser à L. P. VALLÉE, Photographe, 39, rue St-Jean. Québec, 25 septembre 1884. 61

Romances et Duos FRANÇAIS.

R. MORGAN, MARCHAND DE MUSIQUE. DEPUIS L'ANNÉE 1861.

A toujours gardé en magasin la plus grande variété de musique vocale française de cette ville, et toute assertion contraire est absolument fautive. M. MORGAN est extrêmement peiné d'être obligé de faire cette remarque, mais les bruits ridicules et préjudiciables répandus sur son compte, le forcent à donner ce démenti à cette nouvelle, mise en circulation dans un but intéressé. R. MORGAN, 28, rue la Fabrique. Québec, 13 septembre 1883. R

Pommes ! Pommes !

Charles Donald & Cie., 79, QUEEN STREET, LONDON, E. C., seront heureux de se mettre en rapport avec ceux qui cultivent les pommes, qui en font commerce et ceux qui les exportent, pour ce qui concerne les affaires d'automne et de printemps. Ils offriront les avantages ordinaires aux pratiques demandant des avances. Québec, 30 juillet 1884—9m. 19

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

" 78 E. 5th St., New York, 16 Mai, 1882. MESSRS. J. C. AYER & Co. : Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons insupportables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour me tirer, si c'était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la toux et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je ne sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE D'AYER, que je recommande à toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième semaine fût finie, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de tous les souffrants. A vous, avec respect, Z. P. Wilds." Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons fréquemment des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvées la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile. PRÉPARÉE PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1.50 flacons pour \$5.

\$200.00 DE PRIME SUR L'ACHAT D'UN PIANO

Ayant fait l'acquisition des spacieuses bâtisses connues sous le nom de Bloc Legaré, situées coin des rues St-Stanislas et St-Jean, Nos 77 et 79, Haute-Ville, vis-à-vis le magasin d'épicerie de M. A. Grenier,

NOUS informons nos amis et le public en général que vers le 1er MAI prochain, nous transporterons le siège de nos affaires dans notre nouveau BLOC de la rue St-Jean. Nous profitons de cette occasion pour annoncer aux personnes désireuses de se procurer UN BON PIANO, HARMONIUM ou UNE BONNE MACHINE A COUDRE, à une immense réduction beaucoup au-dessous de la valeur réelle, de nous faire une visite, nous vendons à n'importe quel prix afin d'écouler et de diminuer autant que faire se pourra notre grand assortiment avant le déménagement. Et pour cela nous vendrons des

Célebres Pianos carrés 7 1/2 octaves, bois de rose, charpente en fer, garantis pour 5 ans. SEULEMENT \$250.00, prix ordinaire \$450.00

Pianos droits, charpente en fer, 3 cordes, superbe action, ayant toutes les améliorations modernes, garantis pour 5 ans. SEULEMENT \$250.00, prix ordinaire \$450.00

Harmoniums, buffet élégant en noyer noir, 5 octaves et 6 jeux garantis pour cinq ans. SEULEMENT \$65.00, prix ordinaire \$125.00.

Machines à Coudre, meilleures qualités, garanties pour 5 ans, vendues à 50 % au-dessous des prix connus.

Pianos et Harmoniums de seconds-mains, depuis \$15.00 en montant.

ACCORD ET REPARATIONS de Pianos, Harmoniums, Orgues d'Eglises et de tout instrument de musique quelconque, aussi réparations de Machines à Coudre.

Bernard & Allaire, EDITEUR DE MUSIQUE, No 6, rue La Fabrique, Québec, Québec, 9 septembre 1884 Z

Chemin de Fer du Nord.

A PARTIR DE LUNDI, 17 SEPTEMBRE 1883. Les trains circulent comme suit :

Table with columns: Départ de Montréal pour Québec, Arrivée à Québec, Départ de Québec pour Montréal, Arrivée à Montréal. Lists train schedules for mixed, mail, and express services.

CLOCHES D'EGLISES

FONDERIE DE CLOCHES JONES. Troy, N.-Y. Mear's & Stainbank, LONDRES, ANGLETERRE, Représentés par H. & J. RUSSELL, 22, rue St-Nicolas, Montréal. Agents pour la Société Anonyme, Belgique. MANUFACTURIERS DE SOLIVES EN FER. Québec, 31 juillet 1884—1an. 9

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD

Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa: Le train de la Malle partira de Québec à 9.15 heures a. m., et le train Express à 10 heures p. m.

GRAND-TRONC

11.30 A. M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Montréal et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 9.40 P. M.

TRAIN DU SOIR

8.30 P. M.—Express pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland, Montréal et tous les points de l'Ouest, de l'Est, et du Sud-Ouest et Nord-Est.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Quittera Québec, station du Palais, tous les jours, les dimanches exceptés, à 6.45 a. m., train mixte pour St-Raymond, arrivant à 9.15 a. m.

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circulent comme suit: de Lévis à Sherbrooke, 2.15 p. m., convoi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 4.10 p. m.

LIGNES DE STEAMERS

Un steamer de cette ligne laisse Québec pour Liverpool, tous les samedis matin, à 9 heures, durant la navigation, avec les passagers, arrêtant à Rimouski pour le service de la malle.

LIGNE ALLAN

Un steamer de cette ligne laisse Québec pour Liverpool, tous les samedis matin, à 9 heures, durant la navigation, avec les passagers, arrêtant à Rimouski pour le service de la malle.

LIGNE DOMINION

Ces steamers sont en connexion avec le chemin de fer du Grand Tronc, et partent chaque samedi de Québec pour Liverpool.

COMPAGNIE DES PORTS DU GOLFE

Le Miramichi partira de Québec mardi, le 23 Septembre, à 2 heures p. m., pour Pictou, arrivant à Miramichi, Gaspé, Summerside et Charlottetown.

BATEAUX À VAPEURS

Les vapeurs North et South font le trajet entre Québec et Lévis tous les jours de 6 h. a. m. à minuit. Prix aller et retour 6 cents.

ISLE D'ORLÉANS ET QUÉBEC

Par le vapeur Orléans: Du bout de l'Île. De Québec. 5.30 a. m. 6.30 a. m.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

LAISSERA QUÉBEC STATION DE LÉVIS A. M. 7.00. Malle de l'Ouest

ST-ROMUALD ET SILLERY

Le nouveau vapeur Lévis fera le trajet comme suit: New-Liverpool Québec. 5.15 a. m. 6.00 a. m.

CHATEAU RICHER

Départ de Québec tous les jours à 4 heures P. M., chez Jean Lemelin, épicier, 111, rue du Pont. Départ du Château Richer à 6 heures du matin. Prix: aller et retour 50 cents.

STE-ANNE DE BEAUPRÉ

Partira du pont Dorchester trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis à 2 heures P. M. Prix: 50 cents.

Chars Urbains

LIGNE DE LA RUE ST-JEAN Voyagent tous les jours de 8 hrs du matin à 8 heures du soir, et font le trajet tous les 10 minutes entre la barrière Ste-Foye et le bureau du Courrier du Canada. Prix: 5 cents.

LIGNE DE ST-ROCH

Font le trajet tous les 15 minutes entre la barrière St-Vallier et le marché Champlain, tous les jours depuis 6 hrs du matin jusqu'à 9.25 hrs du soir. Prix: 5 cents.

Ascenseur

Marche tous les jours de 6 h. du matin à 9.30 h. du soir. Le dimanche de midi à 9.30 h. du soir. Prix: 3 cents, 5 cents aller et retour, ou deux passages.

ST-NICOLAS

Le Laurentides, Capt A. Baker, part tous les jours de Québec, à 4 heures P. M., et de St-Nicolas à 6 h. a. m. Prix: aller et retour 30 cents.

QUÉBEC ET MONTRÉAL

Le vapeur Montréal, capt Roy, laisse Québec pour Montréal, les lundis, mercredis et vendredis à 5 heures P. M.

SAGUENAY

Les mardis et vendredis à 7.30 a. m.—Le Saguenay pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! faisant escale à la Baie St Paul, la Malbaie, la Rivière du Loup et Tadoussac.

STE-ANNE DE BEAUPRÉ

Le vapeur Brothers fera ses voyages entre Québec et Ste-Anne tous les jours à partir du 25 mai à 6 heures a. m., excepté les mardis et samedis où les voyages se feront suivant la marée.

ST-JEAN DESCHAILLONS

Le St Louis, capt Labelle, part de St-Jean Deschaillons, tous les lundis à 6 heures, arrivant à St-Émile, Lotbinière, Portneuf, Platon. Départ de Québec, les mardis et samedis. Heure réglée par la marée.

GRONDINES

L'Étoile, capt Paquet, part des Grondines, tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrivant au Platon, Deschambault, Lotbinière, St-Jean Deschaillons et Cap Sainte-Heure réglée par la marée.

STE CROIX

Le Ste-Croix, capt Boisvert, part de Ste-Croix tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrivant à St-Nicolas et à la Pointe à l'Aubain, Pointe aux Tremblais et Meunier. Heure réglée par la marée.

BERTHER

Le vapeur Montagny, laissera le marché Champlain, à 4 h. p. m., tous les jours pour les postes intermédiaires, St-Laurent, St-Michel, St-Jean, et pour Berthier tous les lundis, mercredis, jeudis et samedis de chaque semaine.

Lignes d'Omnibus

ÉGLISE STE-FOYE, LA CÔTE GRADON, LES COUVENTS JÉSUS-MARIE ET DE BELLEVUE, ET LES CIMETIÈRES MOUNT HERMON, WOODFIELD ET BELMONT.

LA SEMAINE

Départ De la barrière. De la Côte Gradon. 7.30 a. m. 8.30 a. m.

LES DIMANCHES

Départ De la barrière. De l'Église Ste-Foye. 6.45 a. m. 7.45 a. m.

CAP ROUGE

Départ du Cap Rouge à 8.00 A. M. Arrive à Québec à 9.30 heures A. M.

BARRIÈRE DU SAULT MONTMORENCY

Partira du Pont Dorchester pour le Saull Montmorency, tous les jours, le matin à 10 hrs, et à midi.

CHATEAU RICHER

Départ de Québec tous les jours à 4 heures P. M., chez Jean Lemelin, épicier, 111, rue du Pont. Départ du Château Richer à 6 heures du matin. Prix: aller et retour 50 cents.

STE-ANNE DE BEAUPRÉ

Partira du pont Dorchester trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis à 2 heures P. M. Prix: 50 cents.

Chars Urbains

LIGNE DE LA RUE ST-JEAN Voyagent tous les jours de 8 hrs du matin à 8 heures du soir, et font le trajet tous les 10 minutes entre la barrière Ste-Foye et le bureau du Courrier du Canada. Prix: 5 cents.

LIGNE DE ST-ROCH

Font le trajet tous les 15 minutes entre la barrière St-Vallier et le marché Champlain, tous les jours depuis 6 hrs du matin jusqu'à 9.25 hrs du soir. Prix: 5 cents.

Ascenseur

Marche tous les jours de 6 h. du matin à 9.30 h. du soir. Le dimanche de midi à 9.30 h. du soir. Prix: 3 cents, 5 cents aller et retour, ou deux passages.

PIANOS HAZELTON

De NEW-YORK RÉPONDANT AUX GOÛTS ARTISTIQUES LES PLUS RECHERCHÉS SON DÉLICIEUX—TOUCHE PARFAITE—SOLIDITÉ À TOUTE ÉPREUVE ÉTABLIE PAR UN DEMI-SIÈCLE D'EXPÉRIENCE.

NEW-JERSEY 1860 : PREMIER PRIX. NEW-YORK 1863 : PREMIER PRIX. PHILADELPHIE 1876 : DIPLOME D'HONNEUR ET MÉDAILLE DE MÉRITE. Montréal 1880.

DEUX DIPLOMES D'HONNEUR ET PREMIER PRIX EXTRA Au-dessus de tous les compétiteurs, sans exception.

EXPOSITION DE LA PUISSANCE, MONTRÉAL 1880. PREMIER PRIX EXTRA.

Classé N. Groupe I, Sec. extra. Grand piano carré à trois cordes. Hazelton Frères, N.-Y.

1880 Montréal, Province de Québec. 1880 Montréal, Province de Québec.

EXPOSITION DE LA PUISSANCE. EXPOSITION DE LA PUISSANCE.

Le Comité permanent de l'Exposition décerne ce DIPLOME à MM. HAZELTON FRÈRES, N.-Y., pour le MEILLEUR PIANO CARRÉ à trois cordes, pour supériorité du son, du mécanisme et de la fabrication AU-DESSUS DE TOUTS LES COMPÉTITEURS.

L. H. MASSUE, Président. GEORGES LECLÈRE, S. C. STEVENSON, Sec. conjoints.

Ces récompenses ont été décernées sur la recommandation unanime des cinq juges dans la classe X. Le piano ALBERT WEBER de NEW-YORK, était au nombre des compétiteurs du même groupe et de la même section.

À part les pianos carrés, je viens de recevoir un assortiment considérable de PIANOS DROITS qui ont été examinés et admirés par les sommités musicales, à Montréal. Les artistes et les acheteurs sont spécialement invités à venir les examiner eux-mêmes.

L. E. N. PRATTE, IMPORTATEUR DE PIANOS, No 1676, rue Notre-Dame, Montréal, [PRÈS DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME.]

Toujours en magasin l'assortiment le plus considérable de PIANOS et D'ORGUES qu'il y ait en Canada. Québec, 7 juillet 1884—15 nov. 83—lan21ps. 909

Télégraphe d'alarme de Québec

- 1 rue Ste Ursule, station centrale. 2 Ste Anne et Autoeuil. 3 Grisons et Ste Geneviève. 4 Haldimand et Ste Louise. 5 Jardins et Ste Anne. 6 Basse et Fort. 7 S. Eustache et S. Georges. 8 Ste Famille et Hébert. 9 Séminaire de Québec. 10 Ste Juliette d'Artigny. 11 St. Jean et Collins. 12 Palais et MacMahon. 13 St. Jean et S. Stanislas. 14 Chantier Dinning, (Champlain). 15 Epicerie Taylor. 17 rue Champlain, 474. 18 St. Jean et Sutherland. 19 Dégigny et S. Olivier. 21 Maison Giblin (Champlain). 23 rue Champlain, 103. 24 Dalhousie et Arthur. 25 Côte de la Montagne, au bas. 26 Sault-au-Matelot et S. Jacques. 27 Côte Dambourges et S. Paul. 28 S. François et la Chapelle. 31 Lemesurier, rue S. Paul. 32 Marché S. Paul, station. 34 Prairie et S. Dominique. 35 Fossés et Pont. 36 S. Vallier et la Chapelle. 37 L'Église et S. Joseph. 41 Dorchester et N. D. des Anges. 42 S. Vallier et Bellevue. 43 Colomb et Nelson. 45 S. Angéline et S. Joseph. 46 Caron et la Reine. 47 Reine et Couronne. 48 Arago et Turgeon. 51 Reine et Pont. 52 S. Dominique et S. François. 53 Dorchester et Ryland. 54 Artillerie et Ste Julie. 56 S. Augustin et S. Patrice. 57 S. Patrice et Berthelot. 61 Artigny et S. Amable. 62 Rue S. Amable, Bon Pasteur. 63 Grande Allée, Ste Brigitte. 64 S. Jean et Salaberry. 65 Ste Claire et Richelieu. 67 S. Jean et Ste Geneviève. 71 Robitaille et Latourelle. 72 S. Augustin et S. Georges. 73 Parlement.

ARGENT COMPTANT

On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié. Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me confier pour l'importation de Livres, d'Ornements d'Église, de Cloches ou d'autres articles. Une visite est respectueusement sollicitée.

J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE,

No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec Québec, 27 mars 1883 1103

J & W. REID, FABRIQUANTS DE PAPIER

A LA PAPETERIE DE LORETTE FABRIQUENT

le feutre pour toiture, lambrisage et pour mettre sous les tapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

MM. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour reliures, tapisseries.

Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier, de métaux, et de fournitures pour la marine, etc., etc.

On paye le plus haut prix pour toute sorte de toile, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux. Québec, 26 octobre 1882. A

QUELQUES CONSEILS POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS Doses — Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour l'Indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont guérison assurée. Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les Maladies du Foie, les Dé-sorries Bileux, et la Jaunisse, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler la foie et les intestins, et dissiper la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES. Éruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les Rhumes et Refroidissements, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la Diarrhée et la Dysenterie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciatique, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins, et autres douleurs causées soit par débilité, soit par obstruction, sont guéries par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'écoulement pénible des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les PILULES D'AYER.

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues. PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente chez tous les Pharmaciens.

LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mottes

CANADIENNES ET DES ÉTATS-UNIS.

PAROISSIEN NOTÉ.

Cette édition contient toutes les nouvelles fêtes des Saints qui n'étaient pas encore insérées dans l'ancienne édition, et qui ne se trouvent pas non plus dans le Graduel ni dans le Vespéral.

Cette nouvelle édition est parfaite sous tous les rapports, soit pour la qualité du papier, la beauté de l'impression et la solidité de la reliure.

Je recevrai toutes commandes que l'on voudra bien me faire parvenir sa commande que je ferai exécuter avec la plus scrupuleuse ponctualité.

Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au PAROISSIEN NOTÉ à cause des nouvelles fêtes, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage, j'ai été obligé d'en élever le prix à \$1.00 l'exemplaire et à \$10.80 la douzaine. Malgré cette augmentation apparente (car de fait, ce n'en est pas une puisque le livre est de beaucoup plus considérable et mieux imprimé qu'auparavant) ce livre est le meilleur marché qui ait paru jusqu'à présent.

Étant à la veille de faire des améliorations considérables à mon établissement, je suis disposé à vendre tout le fonds de mes marchandises à une grande réduction pour

ARRANGEMENT D'ÉTÉ—1884

LES lignes de cette compagnie se composent de 17 des vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

VAISSEAUX. TONNAGE. COMMANDANTS.

NUMÉRIAN.....6100 Capt. Legallat. PARSIAN.....3400 Capt. J. Wylie. SARDIAN.....4206 Lt. Dutton, R. N. R. CIRCASSIAN.....3400 Lt. Smith, R. N. R. POLYTESIAN.....4200 Capt. R. Brown. COREAN.....4000 GRECIAN.....3600 Capt. Legallat. SARMATIAN.....3600 Capt. A. Ard. BUENOS AYREAN.....3800 Capt. W. McLean. SCANDINAVIAN.....3600 Capt. H. Wylie. PRUSSIAN.....3600 Capt. J. Ritchie. MORAVIAN.....2650 Capt. J. Graham. PEBUVIAN.....3400 Capt. Barclay. CASPIAN.....3200 Capt. Trocks. HIBERNIAN.....2400 Lt. Archer, R. N. R. NOVA SCOTIAN.....3500 Capt. Richardson. ESTHIAN.....2700 Capt. J. Wylie. MANTOBIAN.....2700 Capt. J. G. Stephens. CANADIAN.....3150 Capt. Home. CORINTHIAN.....2000 Capt. Jas. Scott. PIRENICIAN.....2000 Capt. W. McLean. WALDENSIAN.....2300 Capt. Stephens. LUCERNE.....2800 Capt. Kerr. ACADIAN.....1350 Capt. Gault. NEWFOUNDLAND.....1500 Capt. Mylin.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

De Liverpool De Derry Steamers De Québec

10 Juillet 11 Juillet Peruvian.....9 Août. 21 13 Parisian.....12 24 25 Sarmatian.....16 31 25 Aout Sardinian.....13 7 Août. 8 Peruvian.....30 14 15 Polytesian.....6 Sept. 16 16 Parisian.....13 21 22 Peruvian.....13 28 29 Sarmatian.....20 4 Sept. 5 Sept. Sardinian.....27 11 12 Circassian.....4 Oct. 18 19 Parisian.....11 25 26 Polynesian.....18 2 Oct. 3 Oct Peruvian.....25 16 10 Sarmatian.....1 Nov. 23 17 Sardinian.....8 30 31 Circassian.....12

Prix de passage de Québec.

Cabine.....\$70.00 et \$80.00

Suivant les accommodements.

Intermédiaire.....\$36.75

Entrepont.....Au plus bas prix.

Les vapeurs du service de GLASGOW ET QUÉBEC

De Glasgow De Liverpool Steamer De Québec le ou vers

25 Jul lot Norwegian.....12 Août. 1 Août Corean.....19 8 23 Grecian.....26

On ne peut retenir sa chambre sans en remettre le prix d'avance.

Il y a à bord de chaque navire un médecin. Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des États de l'Ouest.

Pour de plus amples informations s'adresser à

ALLANS, RAE & CIE, Agents, Québec, 9 août 1884 H



COMPAGNIE DE Vaisseaux à Vapeur de Québec.

FLEUVE ET GOLFE ST-LAURENT.

Le steamer Miramichi quitte Québec le MARDI, 1 JUILLET, à 2 HEURES P. M., et tous les MARDIS de quinze jours en quinze jours pour Pictou, N. E., faisant escale à la Pointe au Père, à Gaspé, à Percé, à Summerside et à Charlottetown, Th du Prince-Edouard; en connexion à chaque terminus avec des routes qui l'on peut prendre pour aller dans toutes les parties des États-Unis et en venir; en connexion avec la ligne de steamers de New-York à Halifax par Terre-Neuve et New-York.

Cette route offre des attraits tout spéciaux aux touristes dans les mois d'été.

Ligne de New-York et des Bermudes.

Le nouveau steamer en for Orinoco quitte New-York chaque JEUDI en quinze jours.

La ligne des Indes Occidentales.

Pour les Îles St-Kitts, Antigua, Martinique, Dominique, Ste-Lucie, Barbades et Trinidad, les steamers Mariel ou Berpanda quittent New-York chaque LUNDI à 10 H. U. S.

Des livrets et des cartes concernant la route avec toutes les particularités, peuvent être obtenues de

ARTHUR AHERN, Secrétaire. Québec, 26 juin 1884—1m. 1064

LOUIS JOBIN, STATUAIRE

COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON, QUARTIER MONTCALM, QUÉBEC Québec, 5 mai 1883. 785

Maintenant en vente

Au bureau du "Courrier du Canada." HISTOIRE DE LA PAROISSE DU CAP SANTÉ DE 376 PAGES, Par M. l'abbé F.-X. GATIEN. Québec, 31 mai 1884

CHEMIN DE FER Québec et du Lac St-Jean

A partir de lundi, 2 juin, les trains circuleront tous les jours comme suit (les dimanches exceptés).

QUITTERA QUÉBEC (Station du Palais)

6.45 a. m. Train mixte pour St-Raymond, arrivant à 9.15 a. m.

6.00 p. m. Train de la Malle pour St-Raymond, arrivant à 7.45 p. m.

QUITTERA ST-RAYMOND

6.50 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant à 8.40 a. m.

2.45 p. m. Train mixte pour Québec, arrivant à 5.45 p. m.

Les trains circulent d'après le temps officiel. Des omnibus reçoivent les trains à St-Ambrose, pour la Jeune Lorette, à Valcartier, pour le village de Valcartier, et à St-Gabriel pour les établissements du nouveau chemin de la rivière aux Pins.

Des billets de retour sont émis les samedis, au prix d'un passage simple de première classe et valent jusqu'au mardi suivant.

LEVÉ & ALDEN, Agents des billets. J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant Commercial, Champlain. Québec, 31 mai 1884

CONDITIONS

—OU—

Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement

ÉDITION QUOTIDIENNE. CANADA Un an.....\$6.00 Six mois.....3.00 Trois mois.....1.50 ÉTATS-UNIS. Un an.....\$6.00 Six mois.....3.00 Trois mois.....1.50

ANGLETERRE.....Un an.....\$6.00 Six mois.....3.00 Trois mois.....1.50

FRANCE.....Un an.....\$6.00 Six mois.....3.00 Trois mois.....1.50

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous.....0 cent. Pour chaque insertion subséquente.....12 1/2

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 cent. par ligne pour la première insertion